

Kamel Daoudi, ancien djihadiste vivant à nos crochets fait une grève de la faim et de la soif !

écrit par Louise Langlois | 10 mars 2018



Dans un récent communiqué datant de février 2018, Kamel Daoudi nous informe qu'il vient de commencer une grève de la faim et de la soif sur notre territoire français.

Ancien djihadiste, l'algérien Kamel Daoudi est assigné à résidence en France depuis plus de dix ans, à la charge du contribuable français.

En 2001, autour des attentats du 11 septembre, Kamel Daoudi est arrêté en Angleterre après un séjour de quatre mois en Afghanistan dans le cadre de son appartenance présumée au « *commando de Corbeil-Essonnes* » organisé autour de l'Algérien Djamel Beghal qui deviendra le mentor des auteurs des tueries de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher. Kamel Daoudi est présenté comme le principal lieutenant de Djamel Beghal dans l'Hexagone. Le groupe est soupçonné d'avoir projeté un attentat sur le sol français visant l'ambassade des Etats-Unis.

Jugé en 2005, Kamel Daoudi est naturalisé français peu avant son arrestation et dépose une requête devant la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) arguant des risques de peine de mort et de torture qu'il encourt en Algérie.

Pendant son assignation à résidence en France, Kamel Daoudi a vécu successivement dans des petits villages de la Creuse, de la Haute-Marne et du Tarn avant de rencontrer sa femme et d'avoir quatre enfants, tous logés et nourris aux frais de l'Etat français. Kamel Daoudi a toutefois multiplié les demandes d'asile dans des pays européens, en Irlande et en Suède, évitant à tout prix de retourner vivre dans un pays musulman.

Aujourd'hui, dans ce récent communiqué de près de cinq minutes, Kamel Daoudi se **complait** dans une plainte langoureuse évoquant ses conditions de vie inhumaines et insupportables en France, pour lui et sa famille. **Le Conseil Constitutionnel a en effet décrété une interdiction du territoire français à l'encontre de Kamel Daoudi tout en laissant un vide juridique, ce dernier n'étant pas expulsable en raison de la décision rendue par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH).**

De nombreux journalistes se sont penchés sur le cas de Kamel Daoudi lui offrant une véritable tribune, faisant ainsi de lui une sorte de « *Martyr* » au sein des petits villages français où il a séjourné. Toute la question est de savoir pourquoi on donne la parole à tous ces terroristes de l'islam qui mériteraient de finir sur le bûcher avec leur Coran criminel jeté dans les flammes.

En attendant, bien qu'étant apatride et déchu de la nationalité française, Kamel Daoudi continue de vivre au crochet de la France, sur notre territoire national, avec toute sa progéniture.